COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2026

SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT :

Non au sacrifice de ceux qui se mettent au service de l'intérêt général

Une fois de plus, on cherche l'économie du côté des familles. Cette fois, la commission des finances du Sénat propose de « forfaitiser » le supplément familial de traitement (SFT), pour économiser environ 250 millions d'euros.

Familles de France dit non.

Le SFT n'est ni un privilège ni une prime. C'est la reconnaissance, dans la rémunération d'un agent public, du coût réel d'élever des enfants. Il concerne les fonctionnaires civils, les militaires, les agents hospitaliers et territoriaux.

Forfaitiser, c'est supprimer la part proportionnelle au traitement et réduire l'aide aux familles de deux enfants et plus. Encore une fois !!!

Ces familles jouent doublement collectif.

Elles se mettent au service de l'intérêt général : à l'école, à l'hôpital, dans les mairies, dans l'armée.

Elles préparent aussi la collectivité de demain : les enfants qu'elles élèvent seront les actifs, les cotisants et les soignants de notre pays.

Leur répondre par un rabot, c'est les dissuader de rester. Avec le quatrième gel consécutif du point d'indice, travailler pour l'État est déjà de moins en moins attractif. Les médecins quittent l'hôpital public. Des cadres de l'armée vont se tournent vers autre chose. **Chaque économie sur la rémunération des agents, et sur ce qui reconnaît leurs charges de famille, aggrave la fuite des compétences dont les services publics ont besoin.**

Servir l'État ne doit pas devenir un sacerdoce. On ne peut pas demander à celles et ceux qui assurent le service public de renoncer, en plus, à fonder une famille dans des conditions dignes. N'en faisons pas un repoussoir.

Ce n'est pas un cas isolé. C'est la même logique que l'article 34 du PLFSS 2027, qui remplace la majoration de retraite des parents de trois enfants par un forfait plafonné. C'est celle du gel des prestations familiales. Prises ensemble, ces mesures dessinent une politique : **les familles comme variable d'ajustement budgétaire.**

Familles de France refuse cette logique, comme elle refuse qu'on oppose les familles de fonctionnaires aux autres familles. **Ce n'est pas aux familles de payer le redressement des comptes publics.**

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org

Nous demandons :

- **aux sénateurs** de rejeter la forfaitisation du SFT ;
- **au Gouvernement** de ne pas la reprendre à son compte ;
- **à tous les responsables politiques** de cesser de traiter la politique familiale et l'attractivité du service public comme des postes d'économies.

Élever des enfants, c'est faire société. Servir l'intérêt général aussi. On ne peut pas pénaliser les deux à la fois.

Contacts presse :
Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61
Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org